



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Ukraine

Question écrite n° 74694

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la gestion du conflit ukrainien. Le Gouvernement français par la voix de son Président François Hollande annonce que « si nous ne parvenons pas à trouver non pas un compromis mais un accord durable de paix, eh bien nous connaissons parfaitement le scénario : il a un nom, il s'appelle la guerre ». La position française est donc claire. La stratégie se résumerait à l'armement de la partie « faible », l'Ukraine, face à l'impérialisme Russe. Toutefois, la situation locale n'est pas simple et cette position serait lourde de conséquences. L'armement et le soutien logistique de l'Ukraine pourraient être interprétés par la Russie comme une provocation, risquant d'entraîner une guerre ouverte sans précédent puisqu'une partie des acteurs sont des nations possédant l'arme nucléaire. Actuellement, la politique envisagée est calquée sur celle des États-Unis. La situation d'une guerre ouverte face aux Russes n'aurait pas les mêmes conséquences pour La France que pour les États-Unis puisque la France est proche de l'Ukraine. En plus de l'actuelle pression économique occidentale sur l'économie russe, M. le ministre de la défense, le 25 janvier 2015, a annoncé le déploiement de chars Leclerc français en Pologne pour un exercice de l'OTAN. Cette situation peut être interprétée par la Russie comme une nouvelle provocation. Les choix diplomatiques de la France radicalisent ses rapports avec Moscou, alors que la Russie et la France ont en commun de nombreux intérêts économiques et sécuritaires pour la France. Il lui demande les perspectives de l'État au sujet de la crise ukrainienne et des relations avec la Russie.

Texte de la réponse

Les autorités françaises se sont exprimées contre la livraison d'armes à l'Ukraine. La priorité de la diplomatie française est de faire progresser conjointement la désescalade des combats et le processus politique en Ukraine. La France a pris l'initiative de rencontres au format dit « de Normandie » depuis le 6 juin 2014. Le Paquet de mesures pour la mise en oeuvre des accords de Minsk, qui est aujourd'hui la seule feuille de route pour la résolution de la crise, a été négocié dans ce format à Minsk les 11 et 12 février. Par ailleurs, des mesures restrictives ont également été adoptées par l'Union européenne contre les violations du droit international commises par la Russie. Les États-Unis saluent les efforts diplomatiques de la France et partagent la stratégie européenne de pression économique sur la Russie, mais aucun élément objectif ne permet d'étayer l'assertion selon laquelle « la politique envisagée est calquée sur celle des États-Unis ». L'un des enjeux de la diplomatie française est de faire en sorte d'informer régulièrement ses grands partenaires, dont les États-Unis, de ses efforts diplomatiques, puisque ce sont la France et l'Allemagne qui ont jusqu'à présent été à l'initiative. Le déploiement à venir d'une unité blindée française en Pologne dans le cadre d'exercices, annoncé par le ministre de la défense, rappelle quant à lui la détermination de la France à être aux côtés de son partenaire polonais et de ses alliés. Il s'inscrit dans la continuité de la contribution française aux mesures de réassurance prises par l'OTAN, qui vise à dissuader d'une action à l'encontre des alliés, à affirmer l'unité et la solidarité entre alliés et à parvenir à la désescalade des tensions entre la Russie et l'OTAN. Dans ce contexte, la France entretient avec la Russie un dialogue régulier et dense. C'est dans cette perspective que s'inscrit le dialogue de la France avec la Russie.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74694

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1237

Réponse publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3199